



Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 06 février 2013

Ordre du jour :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Martine Mergen, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
Mme Sarah Khabirpour, Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Martine Mergen, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget,

*

1. Evolution de la situation budgétaire

Avant de présenter l'évolution des recettes et des dépenses de l'Administration centrale de l'exercice 2012, Monsieur le Ministre rappelle que les chiffres dont il dispose à l'heure actuelle ne sont pas complets, surtout au niveau des dépenses susceptibles d'être comptabilisées jusque fin mars 2013 (période complémentaire). Il cite notamment pour exemple les dépenses relatives à la sécurité sociale.

Il apporte ensuite les commentaires suivants aux tableaux repris en annexe :

Quant aux **recettes** courantes de l'Etat au 31 décembre 2012 (tableau 3) :

- Les recettes encaissées en 2012 ont atteint le niveau estimé.
- Les recettes prélevées sur les salaires et traitements sont inférieures aux prévisions, notamment en raison de la baisse des rémunérations variables dans le secteur financier.
- Les recettes de la TVA ont dépassé les prévisions, notamment en raison d'un apport exceptionnel en provenance du commerce électronique (720 millions d'euros).

Quant aux **dépenses** au 31 décembre 2012:

Les dépenses de l'exercice 2012 ont été accrues par le biais des opérations comptables particulières suivantes:

Avance au fonds communal : 60 millions d'euros (versée en 2012 au lieu de 2011)
Avance à l'assurance maladie : 60 millions d'euros (versée en 2012 au lieu de 2011)
Versement à la mutualité des employeurs : 25 millions d'euros.

La déduction de ces dépenses fait passer le taux de croissance des dépenses en 2012 de +8,6% à +7 % (+7,9% estimés dans le budget). (pour rappel : les chiffres définitifs ne seront connus qu'en avril 2013).

Quant au **déficit** de l'Administration centrale :

Le déficit est estimé à un montant se situant entre 1,2 et 1,5 milliard d'euros (contre 1,1 milliard d'euros estimé dans le budget). Au mois d'octobre 2012 (notification), ce chiffre était encore estimé à 1,6 milliard d'euros.

Le ministre conclut que dans les années à venir il y aura lieu de poursuivre les efforts de réduction des dépenses publiques dans le but de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, et ce dans l'intérêt de la croissance économique du pays. Il souligne, dans ce contexte, l'importance du programme national de réforme (PNR).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un représentant du groupe politique « déi gréng » espère que le gouvernement est en train d'élaborer une stratégie visant à combler le manque à gagner futur en relation avec la disparition des recettes TVA provenant du commerce électronique.
Le ministre signale que ce problème ne sera pas résolu en 2014. Des choix politiques devront être faits ; libre aux groupes politiques de présenter leurs propositions dans ce contexte.
- Au total, la contribution de crise aura rapporté environ 110 millions d'euros à l'Etat.
- La répartition entre avances et soldes des exercices antérieurs des recettes encaissées en 2012 par l'Administration des contributions directes est la suivante :

	Avances 2012	Soldes des exercices antérieurs
Collectivités	65%	35%
Commercial	62%	38%
Impôt sur le revenu	74%	26%
Fortune	34%	66%

Les soldes de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal concernent surtout l'année 2010.

- La progression des recettes encaissées au titre de TVA (+297 millions d'euros) se compose de +173 millions d'euros provenant du commerce électronique et de +42 millions d'euros prélevés sur les huiles minérales.
- Les remboursements au titre de TVA aux entreprises effectués par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines ont atteint le chiffre record d'un milliard d'euros en 2012. L'administration s'efforce de minimiser ses retards en la matière afin de ne pas pénaliser les assujettis.
- La masse salariale a progressé de 4,84% entre 2011 et 2012 et de 4,62% entre 2012 et 2013.

2. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 25 février 2013

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexes :

- 1- Administration centrale 2012 – Evolution des recettes et dépenses
- 2- Administration centrale – Evolution des recettes et dépenses (SEC 95)
- 3- Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2012

2012



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Administration centrale 2012 Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin décembre			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
Dépenses.	11 505,1	12 497,2	+ 992,1	+8,6%
Recettes.	11 682,5	12 272,4	+ 589,9	+5,0%
Solde	177,4	-224,9	-	-

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

20
12

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Administration centrale
Evolution des recettes et dépenses
(SEC 95)

	Situation fin décembre			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	842,2	892,4	+ 50,2	+6,0%
2. Formation de capital	854,1	829,6	- 24,5	-2,9%
3. Rémunération des salariés	2 511,2	2 675,1	+ 163,9	+6,5%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	589,0	639,3	+ 50,3	+8,5%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	95,8	39,0	- 56,8	-59,3%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 064,2	1 159,5	+ 95,3	+9,0%
7. Prestations sociales en nature	41,5	40,6	- 0,9	-2,2%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	5 060,2	5 726,1	+ 666,0	+13,2%
9. Transferts en capital	471,2	494,3	+ 23,0	+4,9%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-24,2	1,4	+ 25,6	-105,6%
Dépenses totales	11 505,1	12 497,2	+ 992,1	+8,6%
Recettes				
11. Impôts sur la production	4 877,5	5 304,3	+ 426,8	+8,7%
12. Impôts courants sur le revenu	5 433,5	5 567,7	+ 134,2	+2,5%
13. Autres recettes	1 371,4	1 400,4	+ 28,9	+2,1%
Recettes totales	11 682,5	12 272,4	+ 589,9	+5,0%
Solde	177,4	-224,9	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2012

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.12			Budget	Compte prov.	Compte	Variation 11/12	
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	5 597,4	5 455,6	4 863,0	5 722,3	5 473,1	4 864,2	141,9	2,6
1. Collectivités [1]	1 551,0	1 585,1	1 470,5	1 550,0	1 573,8	1 470,5	-34,1	-2,2
2. Assiette [1]	632,8	582,5	529,1	620,0	577,4	529,1	50,3	8,6
3. Salaires et traitements	2 481,8	2 323,8	2 119,6	2 650,0	2 314,2	2 119,6	158,0	6,8
4. Impôt de solidarité	186,3	183,7	110,0	228,5	209,6	110,0	2,6	1,4
5. Revenus de capitaux	301,3	303,9	287,8	280,0	303,9	287,8	-2,6	-0,9
6. Fortune [2]	267,47	256,0	208,4	230,0	256,0	208,4	11,5	4,5
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	39,9	34,5	29,0	40,0	34,5	29,0	5,4	15,5
8. Contribution de crise [3]	13,0	75,6	...	12,0	90,6	0,0	-62,6	-82,8
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	42,8	32,7	41,1	45,0	33,8	41,1	10,0	30,6
10. Jeux de casino (recettes brutes)	20,5	22,2	21,9	22,0	23,2	22,6	-1,7	-7,6
11. Contributions directes - autres	60,7	55,6	45,7	44,8	56,0	46,2	5,1	9,2
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	602,0	708,3	586,3	580,0	708,3	586,3	-106,3	-15,0
II. Douanes & accises	1 390,3	1 369,1	1 280,3	1 374,4	1 314,1	1 280,3	21,2	1,5
12. Recettes UEBL brutes	1 023,3	1 010,8	974,6	1 009,0	1 010,8	974,5	12,4	1,2
Versements nets à la Belgique effectués		-22,1	...	0,0	32,9	-3,0
Versements nets à la Belgique à effectuer		0,0	0,0	0,0
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	1 023,3	1 032,9	974,6	1 009,0	977,9	974,5	-9,7	-0,9
13. Droits d'accises sur huiles minérales	199,8	173,6	143,9	190,0	173,6	143,9	26,2	15,1
14. Droits d'accises sur cigarettes	83,1	74,6	70,6	85,0	74,6	70,6	8,5	11,4
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	60,9	63,1	65,0	67,5	63,1	65,0	-2,2	-3,4
16. Douanes & accises - autres	23,2	24,8	26,3	22,9	24,8	26,3	-1,6	-6,6
III. Enregistrement & domaines	3 969,0	3 659,4	3 335,9	3 901,4	3 681,3	3 358,2	309,7	8,5
17. Droits d'enregistrement	145,0	134,6	114,9	140,0	134,6	114,9	10,4	7,8
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 060,3	2 763,0	2 490,8	2 968,0	2 763,0	2 490,8	297,3	10,8
19. Taxe d'abonnement [5]	612,4	617,9	595,2	630,0	617,9	595,2	-5,6	-0,9
20. Taxe sur les assurances	42,5	38,5	37,8	38,0	38,5	37,8	4,0	10,4
21. Enregistrement & domaines - autres	108,9	105,4	97,2	125,4	127,3	119,5	3,5	3,3
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	67,5	47,9	46,1	47,0	47,9	46,1	19,6	41,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	10 956,8	10 484,0	9 479,2	10 998,1	10 468,4	9 502,7	472,8	4,5
IV. Trésorerie de l'Etat	320,2	363,2	345,6	246,3	370,1	361,7	-43,0	-11,8
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	11 277,0	10 847,2	9 824,8	11 244,4	10 838,5	9 864,4	429,8	4,0

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital